



Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 04 avril 2024

Date de convocation

29 MARS 2024

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Date d'affichage

29 MARS 2024

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe - Serge MOREAU, Assia LAZREG, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Frédérique VISTE, Hélène MARTIN, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUREZ, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Valérie CAPELLE, Karim BERBACHE, conseillers municipaux.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Étaient Absents excusés :

Présents.....26

Votants.....33

Patrick LEMAIRE, adjoint au Maire, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe.
Nathalie KOSOLOSKY, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Isabelle DUPONT, adjointe au Maire.
Florence LEKEUX, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Bruno LECLERCQ, conseiller municipal délégué.
Christian HANQUET, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Jean-Claude VILLAIN, conseiller municipal délégué.
Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Thomas JORIEUX, adjoint au Maire.
Thérèse ZAOUÏ, conseillère municipale, avait donné procuration à Virginie MELKI, conseillère municipale.
Christian CHATELAIN, conseiller municipal, avait donné procuration à Valérie CAPELLE, conseillère municipale.

N° DEL-24-20

Objet

**Versement d'une
subvention au
Centre Communal
d'Action Sociale de
la commune de
Marly**

Secrétaire de séance : Thomas JORIEUX

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 avril 2024

Exposé :

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Centre Communale d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif de la ville de Marly. Il exerce ses compétences en matière d'action sociale générale telles que définies par les articles L 123-4 à L 123-9 du Code de l'Action Sociale et des familles.

Le CCAS reçoit une subvention de la ville de Marly, évaluée annuellement, afin d'équilibrer son budget.

Afin de permettre au CCAS de mettre en œuvre sa politique d'action sociale sur l'année 2024, il est proposé de lui attribuer une subvention d'équilibre d'un montant de 460 899 euros. Les modalités d'attribution sont définies dans la convention entre la ville et le CCAS de Marly.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'accorder une subvention d'équilibre au CCAS d'un montant de 460 899 euros au titre de l'année 2024,
- de signer la convention d'attribution de la subvention entre la commune et le CCAS de Marly

le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame Alice DUPONT-DONNET,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-ADOPTE la proposition.

Le secrétaire de séance
Thomas JORIEUX



Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE



Transmis en sous-préfecture le 18/04/2024...
Document exécutoire à compter du 18/04/2024..



CONVENTION D'ATRIBUTION D'UNE SUBVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE MARLY

Entre :

La ville de Marly, représentée par Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, en qualité de Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal de la commune de Marly du 03 juillet 2020.

Et :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Marly, représenté par Madame Alice DONNET Vice-Présidente, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 30 juillet 2020.

Préambule :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), établissement public, dispose de compétences propres, une personnalité juridique de droit public, une existence administrative et financière distincte de la commune, un Conseil d'Administration qui détermine ses orientations.

Dans le cadre de ses missions spécifiquement déterminées par les textes, le CCAS de la ville de Marly instruit diverses missions d'action sociale.

Ainsi conformément à son statut, le CCAS est l'outil privilégié de la Ville pour animer et mener l'action municipale en matière sociale (personnes fragiles, personnes âgées, développement des liens intergénérationnels, la solidarité et la citoyenneté, l'insertion professionnelle...).

Pour lui permettre d'assurer ses missions, la Ville attribue au CCAS une subvention d'équilibre annuelle afin de garantir la cohérence globale du fonctionnement des services du CCAS.

Dans un souci de clarification, la ville et le CCAS de Marly ont décidé de conclure une convention définissant, outre celles qui lui sont dévolues de par la loi, les missions confiées par la Ville au CCAS.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour but de définir la nature et l'étendue du concours apporté par la ville au CCAS.

Article 2 : Nature des missions assurées par le CCAS de Marly dans le cadre de ses obligations légales et réglementaires.

Le CCAS est un établissement public administratif communal et il est doté par la loi de missions légales et facultatives déterminées par le Conseil d'Administration.

Il peut intervenir

- Dans le développement de différentes activités directement orientées vers les populations concernées,
- Dans l'animation d'une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées sur des thématiques comme l'aide et l'accompagnement des personnes âgées, l'aide aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficulté, la lutte contre les exclusions....
- Dans la participation à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (aide médicale, RSA, aide aux personnes âgées...) et coopération avec les autorités décisionnelles (Conseil Départemental, préfecture, organismes sociaux).
- Il intervient également dans l'aide facultative (secours d'urgence...)

L'année 2024 verra sa stratégie d'intervention sociale et professionnelle se développer encore davantage et se tourner non seulement vers le soutien au public le plus fragilisé, mais aussi et surtout en direction des actions d'Insertion Professionnelle avec les trois appels à projet de l'Etat (Contrat de ville), du Département (APP 2022-2025) et du FSE (2024-2025) avec la CELLULE EMPLOI.

Dans le cadre du suivi et de l'accompagnement des Allocataires du RSA, le Département a, en effet, changé son fusil d'épaule et priorisé le financement non plus d'une simple « Référence » RSA, mais, plus globalement, d'un « Plateau Pluridisciplinaire » prenant en compte l'allocataire dans son intégralité et tentant d'impacter sur son parcours social en même temps que professionnel.

Ce ne sera donc plus uniquement le référent RSA qui interviendra auprès de l'Allocataire mais plusieurs membres de l'équipe selon les besoins de la personne (budget, logement, suivi social pur, suivi professionnel avec définition de Projet, co financement de formation, positionnement et remise à l'emploi) d'où le processus de recrutement en cours. Surtout, après une première année de fonctionnement, la CELLULE EMPLOI du CCAS de Marly va poursuivre, en 2024, son développement et prioriser l'intégration, en son sein, d'un plus grand nombre encore de participants Demandeurs d'Emplois de Longues et de Très longues Durées (DELD/DETL), afin de faciliter l'augmentation de leur niveau de qualification et faciliter leur reprise d'un emploi pérenne.

Les actions du CCAS se déclinent comme suit :

- L'insertion professionnelle et la lutte contre les freins périphériques :
 - o accompagnement annuel de 100 allocataires du RSA
 - o action d'insertion professionnelle « Parcours Gagnant » au sein de la Cellule Emploi
 - o lutte contre les freins périphériques à l'emploi « Autono-Mise sur Toi » au sein de la Cellule Emploi
 - o Intervention, au sein de la Cellule Emploi, d'un Conseiller en Insertion Professionnelle (CIP)/Chargé de Relation-Entreprise (CRE)
 - o partenariat avec Pôle Emploi et les centres sociaux pour l'insertion professionnelle des jeunes de la ville de Marly, mais aussi avec les entreprises

du bassin d'emploi du Valenciennois et, notamment, de la Z.I des 10 Muids à Marly.

- La gestion de la Politique de la Ville en relation avec le Contrat de Ville :
 - o accompagnement des habitants au projet ANRU au sein de « La Maison du Projet » co portée par le Centre Social de La Briquette et le CCAS de Marly.
 - o Plan de gestion de site avec « La Maison du Projet ».

- L'aide en faveur des personnes âgées :
 - o aide au maintien au domicile des séniors (portage de repas à domicile, service de travaux, téléalarme, etc)
 - o partenariat avec les Petits Frères de Pauvres pour un suivi des aînés isolés,
 - o participation au projet « l'Heure civique » permettant aux habitants de Marly d'intervenir chez une personne dans le cadre d'un bénévolat
 - o organisation du banquet des aînés, de deux gouters, du Jeudi des Aînés et du Colis de Noël.
 - o accompagnement social des séniors avec un binôme spécialement constitué pour cette mission et composé d'une Conseillère en Economie Familiale (CESF) et d'une Coordinatrice Solidarité/Santé

- La lutte contre la précarité :
 - o aide alimentaire (chèques CAP, les fonds de secours financier, l'aide à l'autonomie des personnes handicapées, Aide financière à l'Insertion Professionnelle)
 - o soutien aux associations d'insertion ou caritatives et le partenariat CCAS de Marly et la mutuelle JUST pour offrir à la population la plus en difficulté une couverture médicale au moindre coût

- La Santé :
 - o Constitution des dossiers CMU en liaison avec la CPAM
 - o Accompagnement des familles avec les partenaires santé, SPS, club de prévention
 - o Partenariat avec le centre gériatrique de Valenciennes
 - o Actions de prévention (cancer, dépendance, chute...) en lien avec les partenaires institutionnels
 - o Poste de Coordinatrice Solidarité/Santé

- Le logement :
 - o Aide aux usagers et demandeurs sur les différentes démarches logement
 - o Permanence ADOMA réalisée par l'assistante sociale du CCAS
 - o Soutien aux candidatures dans le cadre des commissions d'attributions de logements bailleurs publics
 - o Accompagnement des personnes en situation d'impayés

- Le handicap :
 - o Accompagnement des personnes pour l'accès aux droits
 - o Aide à la constitution des dossiers MDPH, AAH, pension d'invalidité
 - o Aides financières dans le cadre du fonds d'aide à l'autonomie des personnes handicapées



- La mobilité sénior/handicap :

- o Aide à la mobilité des aînés avec le Pass Séniors
- o Constitution des dossiers de Pass City permettant d'attribuer un abonnement mensuel de transport sous conditions
- o Aide à la mobilité des personnes en situation de handicap par l'attribution de ticket de voyages.
- o Service de Transport de Proximité assuré par le CCAS avec son propre véhicule et personnel.

Article 3 : Subvention d'équilibre accordée au CCAS

La ville de Marly a décidé l'octroi d'une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale de Marly d'un montant maximal de 460 899 euros pour l'année 2024, afin d'assurer son fonctionnement et permettre la réalisation des actions précédemment citées. Ce montant a été déterminé en fonction du Budget Prévisionnel 2024 établi par le Centre Communal d'Action Sociale.

Le versement de la subvention s'effectuera comme suit :

- 50 % avant le 30 juin 2024
- Le solde sera ajusté en fonction des subventions perçues et versé au plus tard le 30 novembre 2024.

Le CCAS s'engage à présenter chaque année un document retraçant les orientations stratégiques de l'établissement et les moyens financiers et humains nécessaires à la mise en œuvre de ces actions, ainsi que les éléments du compte administratif.

Article 4 : Durée de la présente convention

La présente convention est conclue pour l'année 2024

Fait à Marly le 2024

En deux exemplaire originaux, dont un pour chacune des parties.

Pour le Centre Communal d'Action Sociale

La Vice-Présidente,

Alice DONNET

Pour la Ville de Marly

Le Maire,

Jean-Noël VERFAILLIE